

Frais d'inscription pour l'année 2020-2021 Étudiant non-résident du Québec

Pour vous inscrire au Cégep Garneau, vous devez obligatoirement acquitter certains droits servant à couvrir les frais liés à votre inscription elle-même, à l'organisation de certains services aux étudiants et à certaines activités, de même que la cotisation à l'Association étudiante. Votre inscription est conditionnelle au paiement de ces frais.

STATUT D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN	
Frais obligatoires exigés par le Cégep	
Droits d'inscription temps plein	20,00 \$
Droits afférents aux services complémentaires à l'enseignement	25,00 \$
Droits relatifs à des services complémentaires offerts à l'étudiant	119,80 \$
Total	164,80 \$
Autres frais obligatoires destinés à d'autres organismes (Le Cégep agit ici à titre de percepteur de la cotisation.)	
Cotisation à l'Association étudiante ⁽¹⁾	17,50 \$
Fonds de développement durable (incluant une contribution à la passe de session)	12,00 \$
Total	29,50 \$
Total des frais obligatoires	194,30 \$
Frais facultatifs	
Cotisation annuelle à l'Association des parents des étudiants du Cégep Garneau ⁽²⁾	5,00 \$
Carte de membre de COOPSCO F.-X.-Garneau ⁽³⁾	20,00 \$
Total	25,00 \$
Total des frais (incluant les frais facultatifs)	219,30\$

ÉTUDIANTS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC		
<i>Il est à noter que les montants indiqués ci-dessous correspondent à ceux de l'année 2019-2020. Une indexation de ces montants est à prévoir pour l'année 2020-2021 et une mise à jour de ce document sera effectuée dès que les montants seront disponibles.</i>		
	Temps plein	Temps partiel
Formation préuniversitaire ou technique	219,30 \$ + 1 621,00 \$	7,91 \$ / heure
	1 840,30 \$	
	<small>(Ajoutez 410 \$ pour le diplôme du BI et 110 \$ pour le certificat du BI)</small>	

- (1) Ces cotisations sont fixées par l'Association étudiante du Cégep Garneau conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*.
- (2) Cette cotisation assure le fonctionnement de l'Association des parents des étudiants du Cégep Garneau et lui permet d'exercer son mandat.
- (3) Si vous êtes déjà membre de COOPSCO F.-X.-Garneau, vous n'avez pas à payer ce montant puisque la carte est valide à vie.